

L'APEEV association des parents d'élèves des écoles de Verfeil organise un vide ta chambre le **dimanche 31 mai 2026 à Verfeil** (Salle en Solomiac).

Les exposants seront accueillis à partir de 8h30 et le public à partir de 10h00 (entrée gratuite).

Possibilité de restauration et buvette sur place

**Bulletin à compléter et à retourner signé avant le 22 mai à l'adresse suivante :**  
APEEV 3 rue Vauraise 31590 VERFEIL ou par mail à [apeeve31@gmail.com](mailto:apeeve31@gmail.com)  
**Des boîtes aux lettres APEEV sont également disponibles aux écoles.**

**Bulletin d'inscription**

**NOM-PRÉNOM :** .....

**ADRESSE :** .....

**N°TÉL :** ..... **E-MAIL :** .....

**N°CARTE IDENTITÉ (joindre photocopie recto/verso) :** .....

**TYPE D'OBJETS EXPOSÉS :** .....

Remplir le tableau ci-dessous avec le nombre d'emplacement désirés :

Je souhaite	Prix en euros	Quantité	TOTAL
1 emplacement intérieur (Table fournie + 2 chaises)	8 euros		
<b>TOTAL A PAYER</b>			

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e)

..... Domicilié à .....

Atteste sur l'honneur (merci de cocher) :

- Ne participer qu'à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal), dont celui de Verfeil**
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation sur le présent document**

J'accepte sans réserve le règlement de cette manifestation et confirme mon inscription en joignant un chèque du montant total à l'ordre de l'APEEV association des parents d'élèves des écoles de Verfeil. J'atteste sur l'honneur que tous les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts

Fait le :

Signature (précédée de la mention "J'ai approuvé")

**REGLEMENT VIDÉ TA CHAMBRE APEEV Verfeil**

**31 mai 2026**

**Article 1 :** Le vide ta chambre est organisé par l'APEEV association des parents d'élèves des écoles de Verfeil de 10h à 17h le 31 mai 2026.

**Article 2 : Les bulletins de réservation devront être signés et renvoyés avant le 22 mai 2026 accompagnés de leur règlement intégral pour être pris en considération.**

Les réservations ont été souscrites et acceptées pour la manifestation elle-même et non pour un emplacement déterminé, elles ne peuvent donner lieu à aucune réserve de la part des exposants. L'attribution des emplacements se fera par les organisateurs en fonction de la date de réception de la demande de participation, de son règlement. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter le stand sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 3 : Le prix de l'emplacement est de 8,00€ minimum pour 1 emplacement.**

**Article 4 : Dès leur arrivée, les exposants voudront bien se présenter sous le nom figurant sur le bulletin d'inscription.** Ils s'installeront sur les places qui leur ont été attribuées à l'accueil. Il est interdit de modifier les emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire.

Un parking obligatoire est prévu, **aucun véhicule ne sera admis sur les stands.**  
(Toute personne arrivant après 9h ne sera pas acceptée sur les stands).

**Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous l'entièr responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vol, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc.). Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de dommages corporels.

**Article 6 :** En raison des décrets 881039 et 881040 concernant la vente et l'échange de produits mobiliers dans les manifestations publiques, les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin d'être inscrits sur le registre de la manifestation.

**Article 7 :** Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de mauvais temps.

**Article 8 : Il est interdit de vendre sous n'importe quelle forme des produits alimentaires et boissons.**

**Article 9 : Le vide ta chambre de l'APEEV association des parents d'élèves des écoles de Verfeil n'est pas autorisé aux professionnels et aux personnes souhaitant vendre des produits neufs.**

- Joindre la photocopie de la carte d'identité recto/verso en cours de validité
- Retourner signée l'attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Les feuilles d'inscription dont les cases : carte d'identité, objets exposés ne sont pas remplies correctement ne seront pas prises en compte pour l'inscription